



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Communiqué

Lundi 21 mai 2019

Cadre de vie Participez au concours des maisons fleuries !

Les Villeneuvois sont invités à participer au concours communal des maisons fleuries. Si fleurir la ville et embellir notre cadre de vie est une mission qui incombe aux jardiniers municipaux, les particuliers et les commerçants qui soignent leurs jardins et fleurissent leurs balcons participent grandement à cette tâche. Leur proposer ce concours est une façon pour la Ville de récompenser leurs efforts. Les inscriptions au concours des maisons fleuries sont ouvertes **jusqu'au 15 juin 2019**.

Un jury composé d'élus, d'un représentant de l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois et de jardiniers municipaux, se rendra chez chacun des participants afin de découvrir les réalisations. Cette année, la part dédiée au développement durable et à la protection de la biodiversité sera plus importante encore.

Les critères de notation du jury s'appuieront sur :

- le patrimoine végétal : diversité et choix des essences, entretien et intégration paysagère des arbres, arbustes et plantes à fleurs
- le patrimoine : propreté, choix des matériaux et entretien
- la gestion de l'eau : origine de l'eau, techniques culturales et d'irrigation
- l'utilisation des produits phytosanitaires : méthode de désherbage, système de paillage et alternatives aux engrais chimiques.

Trois catégories ont été définies (jardins ; balcons, terrasses, façades et pas-de-porte fleuris et commerces). Pour chacune de ces catégories, trois prix seront attribués, sous forme de bons d'achat accompagnés de 2 places pour la Saison Théâtrale 2019/2020 :

- 1^{er} prix d'une valeur de 80 €
- 2^e prix d'une valeur de 60 €
- 3^e prix d'une valeur de 40 €

Pour s'inscrire, il suffit de remplir avant le 15 juin 2019 un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville ou d'envoyer par courrier un bulletin d'inscription à l'adresse :

Service Relations citoyennes

Mairie

Boulevard de la République

47307 Villeneuve-sur-Lot Cedex

Le formulaire est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site Internet de la Ville :

www.ville-villeneuve-sur-lot.fr

Informations au :

05.53.41.51.92. ou par courriel : relations.citoyennes@mairie-villeneuvesurlot.fr

ontacts presse